

RSE – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE MYRIAGONE CONSEIL

1. Préambule

Consciente de l'urgence climatique et de sa responsabilité sociétale, Myriagone Conseil s'engage à intégrer la protection de l'environnement au cœur de ses opérations et de sa stratégie de développement à moyen et long terme.

Cette politique environnementale définit les principes et les objectifs visant à minimiser l'impact de nos activités. Elle fonde la base de notre système de management environnemental et est communiquée à tous nos employés au moment de leur intégration, partenaires et parties prenantes en annexe des documents contractuels.

- **Engagement:** La direction s'engage à respecter toutes les exigences légales et réglementaires applicables, ainsi qu'à prévenir la pollution et à améliorer continuellement sa performance environnementale.
- **Objectif général:** Assurer une croissance durable en optimisant l'utilisation des ressources naturelles et en réduisant notre empreinte carbone.

2. Energie et réduction des gaz à effet de serre (GES)

L'objectif énergétique et la réduction de nos émissions de GES sont des priorités essentielles pour lutter contre le changement climatique au niveau de Myriagone Conseil.

a. Usage raisonné de l'énergie

- Mettre en place des contrôles réguliers de nos installations énergétiques.
- Investir dans des équipements moins énergivores tels que un éclairage LED, un système de chauffage/climatisation performant (Climatiseur réversible).
- Sensibiliser les employés aux écogestes (extinction des lumières, mise en veille des équipements informatiques).

b. Réduction des GES

- **Mesure :** Établir et mettre à jour au moins une fois par an notre **bilan carbone** précis (Scope 1, 2 et 3) pour identifier les principaux postes d'émission.
- **Objectifs :** Réduire l'empreinte carbone de 10% d'ici à 2028.

- **Actions :**
 - Optimiser les déplacements professionnels (promotion de la mobilité douce et du covoiturage, flotte de véhicules moins polluants types hybrides, optimisation des trajets pour les rendez-vous client).
 - Incorporer la performance énergétique et la faible émission de GES comme KPI, c'est-à-dire, comme indicateur clés dans la sélection de nos prestataires, fournisseurs et sous-traitants.

3. Gestion et valorisation des déchets

Notre approche vise à réduire, trier rigoureusement et à valoriser (réemploi, recyclage) les déchets générés par notre activité principale de conseils et services aux entreprises.

a. Application du principe des « 3R » - Ce qui implique

- Réduire le volume de déchets mais aussi la consommation (directement à la source).
- Réutiliser, réparer ou remettre en état autant que possible le matériel pouvant l'être.
- Recycler et enfin éliminer (en dernier recours)

b. Réduction et réemploi

- C'est limiter l'utilisation de consommables à usages uniques ou jetables du type papier, emballages plastiques...
- Favoriser la dématérialisation des documents et limiter les impressions.
- Favoriser la seconde main ou le reconditionner pour certains matériaux et équipements comme le matériel informatique, les écrans, les ordinateurs, les téléphones....

c. Tri et valorisation

- Mettre en place des points de tri sélectif simples, clairs et accessibles pour toutes les catégories de déchets (organiques, papier/carton, plastique, verre, aluminium, etc.).
- Participer à des actions solidaires impactantes telles que:
 - La collecte de bouchons en plastique afin de les remettre à l'association « Les bouchons d'Amour » en vue de participer à la fabrication de matériel pour personnes handicapées.
 - La collecte de dons matériels (vêtements, hygiènes, denrées alimentaires, loisirs, jeux, dessin/lettre) pour les colis solidaires de décembre afin de les remettre au

« *Secours Populaire* » qui redistribue par la suite les dons aux personnes dans le besoin.

- Avoir pour objectif d'augmenter le nombre de filière de tri sélectif active en passant de 5 à 6 soit + 20% pour l'année 2026.
- Gérer et garantir que des déchets spécifiques comme les piles, les cartouches d'encre, les équipements électriques et électroniques, les petits électroménagers soient, sans exception, déposés dans des centres de tris certifiés. En interne, le service structuration est spécifiquement responsable du bon traitement de ces déchets.

4. Politique environnementale globale

Au-delà de l'énergie et des déchets, notre politique chez Myriagone Conseil s'étend à la gestion responsable de l'ensemble des ressources naturelles et à la préservation de la biodiversité.

a. Achats responsables

- Inclure des critères environnementaux dans notre processus d'achats responsables (matières premières recyclées ou reconditionnées ou issues de sources durables, produits locaux ou nationaux, produits durables respectueux de l'environnement...).
- Évaluer et encourager nos fournisseurs à adopter des pratiques environnementales responsables.

b. Formation et sensibilisation

- Former et sensibiliser régulièrement l'ensemble des équipes de chaque service aux enjeux écologiques mais aussi aux bonnes pratiques environnementales lors de nos réunions mensuelles (tri, économie d'énergie...).

5. Révision et amélioration

Cette politique est revue et mise à jour annuellement, ou à minima, en cas de changement majeur dans l'activité de la société ou la réglementation, afin de garantir sa concordance avec les objectifs durables de notre politique environnementale.

Ophélie Laboury – Présidente
Date de validation le 04/02/2025

Signature :



DocuSigned by:
Ophélie Laboury
20885145CA2E419...